

Traitement des demandes de validation de périodes par la CNRACL : un ultime délai de 6 mois est laissé pour transmettre les pièces manquantes

La CNRACL est autorisée à statuer sur les demandes (rejet ou poursuite du traitement des demandes de validation de périodes), en fonction des informations contenues dans les dossiers, conformément au décret du 9 décembre 2021. En application de l'article 50 du décret n°2003-1306, vous disposez d'un ultime délai de 6 mois pour transmettre les pièces manquantes à la CNRACL.

Le convertisseur salaires – trimestres

Vous êtes **actif**

La retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers | CNRACL

Validation de Périodes

Convertisseur de salaires en nombre de trimestres Régime Général

- 1 Cliquez sur Ajouter une ligne
- 2 Sélectionnez l'année d'activité
- 3 Sélectionnez le lieu de travail
- 4 Saisissez le salaire annuel brut dans la devise indiquée
- 5 Répétez 1 à 4 autant que nécessaire puis Validez

Année	Localisation	Salaire (annuel brut)	Devise	Requis (pour 1 trimestre)	Trimestres (au régime général)
2014	Metropole	<input type="text"/>	€ - Euro	1429.50	<input type="text"/>

Ajouter une ligne

Modifier Valider

Vous avez au régime général trimestre(s)

Basé sur le barème officiel : Legislation.cnnav.fr

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information

Le simulateur de validation de période

 **Validation de périodes** (MAJ –Décret n° 2010-1749 du 30/12/2010 portant relèvement du taux de cotisation modifié par le décret n° 2012-847 du 2/07/2012) Réalisation : Caisse des Dépôts RETRAITES ET SOLIDARITÉ

CALCUL SANS ENGAGEMENT DE LA CNRACL

■ Demande de validation:

Attention ce simulateur ne gère pas les carrières comportant des périodes concomitantes

Date de la demande (JJMMAAAA)

Indice majoré correspondant au traitement perçu au jour de la demande

■ Saisie des périodes validables: Chez combien d'employeurs?

Employeur n° 1				Ajouter	lignes	ok
Périodes	Temps	Taux	Emploi			
1 du <input type="text"/> au <input type="text"/>	Complet	100	<input type="checkbox"/> Votre choix			
Cotisations à déduire: Sécurité Sociale		IRCANTEC				
part ouvrière		<input type="text"/>				
part patronale		<input type="text"/>				

© 2005- Direction des retraites et de la solidarité CDC - Tous droits réservés



La Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie

[Campagne d'injonctions 2023](#)

La CNRACL est autorisée à statuer sur les demandes (rejet ou poursuite du traitement des demandes de validation de périodes), en fonction des informations contenues dans les dossiers, conformément...

<https://www.cnrACL.retraites.fr/employeur/carriere/la-validation-de-periodes/campagne-dinjonctions-2023>

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information